



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

RESOLUTION N° 02-2025

Résolution relative à la 4^{ème} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

Vu la lettre du Conseiller d'État M. Antonio HODGERS du 5 juin 2025 concernant la consultation des communes sur le projet de 4^e mise à jour du plan directeur cantonal 2030,

Vu le rapport explicatif pour l'examen préalable de la Confédération, l'enquête publique et la consultation des communes genevoises et des territoires voisins de mars 2025, version consultation des communes genevoises et des territoires voisins,

Vu les travaux de la commission aménagement et mobilité, du 26 août 2025,

Vu le rapport établi à la suite de cette commission,

Vu l'ouverture du délai de consultation des communes et des territoires voisins du 10 juin au 10 octobre 2025,

Vu les articles 29 al. 3 et 30A al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le 23 septembre 2025,

D É C I D E

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. De préavisier défavorablement le projet de 4^e mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, pour les raisons suivantes :
 - a) Les activités légalement autorisées ne sont pas strictement respectées et d'autres types d'activités non prévues sont à craindre, comme la transformation d'une gravière en site de recyclage de déchets de chantier, par exemple.
 - b) Une étude d'impact rigoureuse et complète n'a pas été réalisée.
 - c) Le vote populaire du 29 novembre 2020 refusant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy en lien avec la création d'une zone industrielle/artisanale au lieu-dit Sous-Forestal n'est actuellement pas scrupuleusement respecté.
 - d) Le remblayage prévu n'est pas conforme aux exigences légales.

Par ce dispositif, la Commune d'Avusy souhaite éviter que le cas de l'entreprise installée illégalement à Sous-Forestal ne se reproduise sur son territoire et ceux des autres communes.

Avusy, le 2 octobre 2025



Françoise CERUTTI,
Présidente du Conseil municipal